

COMMUNE de STOTZHEIM
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
 Canton de BARR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juin 2021

à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoints : Norbert RIESTER, Anne DIETRICH

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Caroline BAUMERT, Jean-Michel CROMER, Raphaël EDEL, Joseph EHRHART, Élodie HESTIN, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

Absents excusés : Céline MASTRONARDI

Procurations : Céline MASTRONARDI à Jean-Michel CROMER

Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Élodie HESTIN comme secrétaire de séance.

COMMUNICATIONS

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2021

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

N° 1

PLAN DE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE : RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE DES ÉCOLES – CHOIX DU PRESTATAIRE

- Vu le décret n°2019-919 du 30 août 2019 relatif au développement des compétences numériques dans l'enseignement scolaire, dans l'enseignement supérieur et par la formation continue, et au cadre de référence des compétences numériques,
- Vu l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, Plan de relance – continuité pédagogique du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports,
- Vu le compte rendu des Commissions Réunies du 25 mars 2021,
- Vu la délibération du 8 avril 2021 par laquelle le Conseil municipal décide renouveler le parc informatique de l'école élémentaire selon le projet déposé et accepté par l'Éducation Nationale,
- Vu les devis reçus,
- Vu le comparatif des offres présentées,
- Entendu les explications de Mme Anne DIETRICH, 2^{ème} Adjointe, en charge du dossier,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de retenir l'offre de IMD Informatique, sise 67210 OBERNAI, d'un montant HT de 8 274,08 €,

- HABILITE le Maire à engager toute démarche et signer tout document destiné à l'application de la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

CRÉATION D'UN EMPLOI D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE

- Vu la délibération du 11 mai 2021, en point divers, par laquelle le Conseil municipal décide de renouveler le contrat de Mme NUNINGER au vu des effectifs de la prochaine année scolaire,
- Considérant que le nouveau contrat proposé à Mme NUNINGER à compter du 31.08.2021 jusqu'au 08.07.2022 est un contrat « emploi permanent qui dépend d'une autre autorité dans les communes de moins de 2 000 habitants »,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE la création d'un emploi permanent d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 30,92/35ème à compter du 31 août 2021, pour les fonctions d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM).

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 356, indice majoré 334.

- DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021 et au Budget Primitif 2022, chapitre 012.
- CHARGE le Maire de procéder aux formalités nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- Vu le décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 janvier 2015 créant le poste de d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) 1ère classe permanent à temps non complet avec un coefficient d'emploi de 31,7/35èmes,
- Vu l'arrêté n°3/2017 de reclassement avec modification de carrière de l'agent à compter du 01/01/2017 au grade d'Agent Spécialisé des Écoles Maternelles (ASTEM) Principal de 2^{ème} classe,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de modifier le poste d'Agent Spécialisé des Écoles Maternelles (ASTEM) Principal de 2^{ème} classe avec un coefficient d'emploi de 31,7/35èmes. Le nouveau coefficient d'emploi de ce poste d'Agent Spécialisé des Écoles Maternelles (ASTEM) Principal de 2^{ème} classe sera de 32,30 / 35èmes, à compter du 1^{er} septembre 2021,
- DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021 et au Budget Primitif 2022, chapitre 012.
- CHARGE le Maire de procéder aux formalités nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu le remplacement de Mme Élodie HESTIN au sein du Conseil municipal suite à la démission de Mme Carine GOERINGER, conformément à l'article L 270 du code électoral,
- Considérant qu'il est nécessaire de reconstituer les commissions communales,
- Entendu Mme Élodie HESTIN qui porte sa candidature au sein des commissions Jeunesse, Vie locale et Communication,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
- **FINANCES :**
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Caroline BAUMERT, Jean-Michel CROMER, Anne DIETRICH, Valérie HIRTZ, Céline MASTRONARDI, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
- **URBANISME (Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Caroline BAUMERT, Jean-Michel CROMER, Anne DIETRICH, Céline MASTRONARDI, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
- **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**
Dominique LEHMANN (responsable de commission), Joanne ALBRECHT, Élodie HESTIN, Valérie HIRTZ, Céline MASTRONARDI et Philippe SCHMITT.
- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**
Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Élodie HESTIN, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ et Benoît SPITZ.
- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**
Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT, Élodie HESTIN et Didier METZ.
- **FLEURISSEMENT :**
Norbert RIESTER (responsable de commission), Jean-Michel CROMER, Joseph EHRHART, Dominique LEHMANN et Didier METZ.
- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Raphaël EDEL, Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.
- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Raphaël EDEL, Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DIVERS ET COMMUNICATION

Divers :

5.1. Informations sur les DIA

M. le Maire informe les membres du Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise à la Communauté des Communes du Pays de Barr :

- DIA reçue par Me WEHRLE, notaire à BENFELD dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 2 parcelles 49/17, 56/17, 57/17 et 58/17 de 2,75 ares, surface logement 103,88 m², sis 13D Haut-Village, appartenant à Mme LEITZ et M. LOBSTEIN.
- DIA reçue par Me MOREAU, notaire à CHÂTENOIS dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 1 parcelle 102/17 de 8,58 ares, sis 21 route Romaine (appartement, 2 garages et 1 cave) appartenant à M. Ludovic METZ.
- DIA reçue par Me PARMENTIER, notaire à EPFIG dans le cadre de la vente d'un immeuble non bâti, cadastré section 2 parcelle B/12 de 6,03 ares, sis Haut-Village appartenant à la famille FRITSCH / GROSJEAN.
- DIA reçue par Me RINGEISEN, notaire à OBERSCHAEFFOLSHEIM dans le cadre de la vente d'un immeuble non bâti, cadastré section 53 parcelle 53/48 de 6,03 ares, au lieudit Hubhof, appartenant au groupement foncier agricole d'Andlau Hombourg.

5.2. Comptes rendus des écoles

Mme Dominique LEHMANN, membre du Conseil, présente aux membres le compte rendu du conseil de l'école maternelle qui a eu lieu le 25 mai 2021. Les effectifs attendus pour la rentrée sont de 58 élèves : 27 élèves en Grande section, 13 en Moyenne section, 18 en Petite section. Au vu des effectifs, il a été décidé de ne pas accueillir de toute petite section pour cette année scolaire. La répartition des effectifs dans les deux classes est en réflexion et soumise à l'Inspectrice de l'Éducation Nationale avant communication aux parents.

De plus, compte tenu du contexte sanitaire les futurs élèves de maternelle ne pourront être accueillis à l'école pour finaliser l'inscription comme traditionnellement au mois de juin. Les enseignantes proposent aux parents de consulter le site Internet de la Mairie où se trouvent les photos de l'école. Beaucoup d'activités n'ont pas eu lieu à cause des conditions sanitaires.

Les travaux suivants sont sollicités à la mairie : installation d'une clôture dans le jardin pour utiliser le jardin en même temps qu'une autre classe et limiter la circulation lorsque le jardin sera planté, aménagement du jardin avec des petits arbustes, demande d'installation d'un capteur de qualité de l'air dans les salles de classe et mettre en place les vidéos projecteurs au plafond des salles de classe et installer les câbles de manière sécurisante et définitive.

Les achats suivants sont sollicités à la mairie : lecteur CD pour la classe des petits, fichiers pour les ateliers logico primo, équipements pour le jardin et l'expérimentation scientifique.

Mme Dominique LEHMANN, membre du Conseil, présente aux membres le compte-rendu du conseil de l'école élémentaire qui a eu lieu le 25 mai 2021. Les rythmes scolaires de 4 jours ont été reconduits. Les effectifs attendus à la rentrée prochaine sont les suivants : 15 CP, 14 CE1, 12 CE2, 14 CM1 et 14 CM2, soit 69 élèves au total. La composition des futures classes est en réflexion.

Beaucoup d'activités n'ont pas eu lieu à cause des conditions sanitaires.

Le concours Kangourou et Koala (épreuves et challenges Maths) a pu avoir lieu le 18 mai dernier, le concours étant réalisé à distance.

Les achats suivants sont sollicités à la mairie : 6 time-timer et des feutres pour tableau blanc.

Il est également sollicité, comme à l'école maternelle, l'installation d'un capteur de qualité de l'air dans les salles de classe, l'aménagement du jardin avec des petits arbustes et l'installation d'une clôture dans le jardin pour utiliser le jardin en même temps qu'une autre classe et limiter la circulation lorsque le jardin sera planté.

La demande concernant l'installation de capteurs de qualité d'air dans les salles de classe sera étudiée par la Commission École et Jeunesse qui se réunira le 24 juin 2021 à 20h00 à ce sujet.

L'Association des parents d'élèves, Les Ptits Loups de Stotz, a été contactée pour participer à l'achat de matériel pour l'école. Cette information avait été soumise au Conseil municipal lors de la séance du 8 avril 2021. M. le Maire informe les membres avoir informé la directrice de l'école, Mme Ducornet, que l'association n'a pas vocation à financer le matériel scolaire. Ces dépenses doivent être effectuées par la mairie qui a prévu les crédits budgétaires pour les achats nécessaires. La Coopérative a également une enveloppe budgétaire pour ces achats, la Commune attribue à chaque coopérative une subvention annuelle de 400 euros. L'association a pour vocation à financer des sorties scolaires ou manifestations scolaires (exemple : fête de l'école).

5.3. Remboursement frais de nettoyage plateau moto

M. le Maire informe les membres du Conseil de la demande reçue de l'auto-école SIEFFER de remboursement de frais de nettoyage de la route qui a été souillée suite à un passage d'agriculteurs voisins, qui a eu lieu pendant le confinement. M. le Maire présente la facture des frais de nettoyage pour un montant de 318,06 € TTC. Il propose aux membres d'accorder une suite favorable à sa demande. Les membres donnent leur accord.

Une discussion a ensuite eu lieu concernant le stationnement utilisé par l'auto-école qui dépassait régulièrement le tronçon mis à disposition. Les membres chargent le Maire de lui rappeler les dispositions du bail et de veiller au respect de ces dispositions.

5.4. Travaux au Waeldele – fête des moissons

Mme Dominique LEHMANN, membre du Conseil, informe le Conseil que l'Association Moissons et Métiers d'Antan a décidé d'annuler la fête des moissons cette année compte tenu de la crise sanitaire. Les travaux discutés lors du dernier conseil seront rediscutés en automne.

5.5. Permanence et organisation des élections départementales et régionales

La permanence électorale pour les prochaines élections départementales et régionales qui auront lieu les 20 et 27 juin 2021 est réorganisée et validée.

Les notes aux membres du bureau de vote seront transmises récapitulant les missions de chacun.

La circulaire du 28 avril 2021 précise que dans un contexte juridique, les bureaux de vote étant dans la même salle, seuls 6 électeurs au total (3 électeurs par bureau de vote) pourront simultanément être présents. La file d'attente devra donc être bien gérée à l'extérieur.

M. le Maire informe avoir commandé des barrières à la banque de matériel de la Communauté des Communes pour les élections.

M. le Maire informe les membres que M. Harrer est à ce jour encore inscrit sur la liste consulaire de Chicago. Le secrétariat a prévenu M. Harrer par courriel de sa situation. Il n'a donc par conséquent pas pu être nommé assesseur pour les permanences du 1^{er} tour des élections.

M. le Maire informe les membres avoir récupéré des autotests à la Communauté des Communes pour les membres du bureau non vaccinés ou non immunisés. Il informe cependant que le test n'est pas obligatoire pour ces personnes.

5.6. Départ retraite agent communal

M. le Maire informe les membres que M. BURG ne sera plus présent à compter de début juillet. En effet, il prend ses congés avant son départ en retraite effective au 1^{er} août de cette année.

M. le Maire propose une réception en son honneur. La date n'est pas encore fixée.

Il bénéficiera de chèques cadeaux offerts par la Commune.

L'agent percevra également la prime du 13^{ème} mois au prorata de son activité 2021. Le calcul se fera sur la base du salaire du mois de juillet 2021.

- M. le Maire et M. Norbert RIESTER, 1^{er} Adjoint, présentent aux membres le devis et la fiche technique d'une tondeuse autoportée pour le service technique d'un montant HT de 3 541,47 € qu'il est prévu d'acquérir. M. le Maire ayant délégation, il informe que le devis sera validé et transmis à l'entreprise BEYLER.

- **Virement de crédits :**

M. le Maire informe les membres du Conseil du virement de crédits effectué en date du 8 juin 2021 pour l'achat d'une urne supplémentaire dans le cadre des doubles élections des 20 et 27 juin 2021. Cet achat n'étant pas prévu au Budget Primitif 2021, un virement de crédits était nécessaire.

M. le Maire présente le virement de crédits correspondant :

Virement de crédits n°2:

Article 020 - Dépenses imprévues :	- 310,00 €
Article 2188 – opération 1021 : achat matériel électoral :	+ 310,00 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- M. le Maire informe les membres du Conseil que la Commune doit installer un dégraisseur au péricolaire. Il présente le devis de 1 721 € HT pour cette installation. La Commune bénéficiera d'une subvention de l'Agence de l'eau de 50 % du montant HT.
- M. le Maire informe les membres du Conseil de l'intervention de l'entreprise LEDERMANN le 11 juin pour la fauche des terrains. L'entreprise a rencontré des problèmes techniques et n'a pu intervenir avant.
- M. le Maire informe les membres de la situation de Mme Nuninger, ATSEM contractuel. Elle est actuellement en isolement, sa fille étant positive au COVID-19, et ne pourra reprendre son activité qu'à compter du 28 juin prochain.
- M. le Maire sollicite les membres pour une réunion avec M. Bayer du CAUE du Bas-Rhin pour continuer à travailler sur le projet de la ferme Goepp. La date du 6 juillet 2021 à 19h est retenue.
- M. le Maire informe les membres que M. Rodrigue Spitz a pris ses fonctions à compter du 1^{er} juin au service technique.
- M. le Maire informe que l'Office du tourisme avait sollicité la Commune pour la tenue de leur Assemblée Générale dans les locaux de la mairie. 40 à 60 personnes auraient été présentes. Le Maire a fait part de sa réticence par rapport à la situation sanitaire. L'Office du tourisme a entre-temps trouvé une salle disponible dans une autre commune.
- M. le Maire informe de la relance auprès de l'entreprise HIRTZEL ARBOGAST pour la réparation de la climatisation à la mairie.
- M. le Maire informe les membres avoir relancé l'entreprise BURGER pour les travaux électriques au 8 Quartier Central.
- Mme Valérie HIRTZ, membre du Conseil, informe que la tonte de la rivière n'est pas finalisée. M. le Maire le confirme et sollicitera une intervention.
- M. le Maire fait part aux membres que la Commission des Impôts Directs doit se réunir avant le 31 août cette année.
- M. le Maire présente aux membres le courrier anonyme reçu concernant l'implantation de poubelles supplémentaires dans le village et la mise en place de sacs pour les déjections canines. Les membres réitèrent leur position quant à la non mise en place de sacs pour les déjections, les propriétaires de chiens sont responsables des déjections de leur animal et la Commune n'a pas à prendre en charge l'achat de sacs pour les particuliers. Les membres sont cependant favorables à l'étude de poubelles supplémentaires dans le village. Les membres de la Commission Vie locale seront sollicités pour ce point.
- M. le Maire présente aux membres la lettre d'injures reçue en mairie concernant le marché aux puces qui a eu lieu en 2019.

- M. le Maire présente aux membres la photographie du pont situé au Quartier Central qui s'affaisse. Le pont sera balisé pour interdire l'accès. M. le Maire se renseignera pour savoir si le pont fait partie du domaine public.
- Mme Valérie HIRTZ, membre du Conseil, informe les membres de la présence de squatteurs près de la rivière qui mettent de nombreux déchets dans les champs et la rivière. Les gendarmes ont été alertés des faits.
- M. Norbert RIESTER, 1^{er} Adjoint, demande aux membres de choisir la couleur pour le ravalement de façades du bâtiment sis 8 Quartier Central. Après discussions, ils décident de retenir la référence 16048 pour la façade et 16290 pour le soubassement.
- M. le Maire informe les membres de la demande reçue d'une administrée pour la mise en place de rambardes le long de la rivière au Quartier Central, afin de sécuriser les lieux. M. le Maire informe qu'il se renseignera à ce sujet.

La séance est levée à 22 h 37

***Délibération certifiée exécutoire compte tenu
de sa télétransmission le 28 juin 2021
Extrait certifié conforme,
Le Maire***